

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00634

Numéro SIREN : 501 887 210

Nom ou dénomination : 8.2 FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2020 sous le numéro de dépôt 7136

Greffes du tribunal de commerce de Montpellier



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 26/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/7136

Déposant :

Nom/dénomination : 8.2 FRANCE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 501 887 210

N° gestion : 2008 B 00634



SC/2008 B 00634
8.2 FRANCE
1401 AVENUE DU MONDIAL 98
34000 MONTPELLIER

Nos références : SC/2008 B 00634

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

Concernant la société :

Société par actions simplifiée 8.2 FRANCE

1401 AVENUE DU MONDIAL 98
34000 MONTPELLIER

SIREN : 501 887 210

N° de gestion : 2008 B 00634

Le greffier soussigné constate le 26/06/2020 le dépôt, enregistré sous le numéro 2020/7136, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2019

Récépissé délivré le 16/07/2020

Le greffier



REGLEMENT PAR CHEQUE A L'ORDRE DE LA SCP GREFFIERS ASSOCIES
MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE, LE REGLEMENT PAR CHEQUE DES HONORAIRES EST ACCEPTE; No tva fr 85 340 326 917
SIREN : 340 326 917 R.C.S MONTPELLIER
IBAN : FR7612939000902900479643051 BDUPFR25



Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	121 829	51 517	70 312	66 921	3 391
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	169 997	128 629	41 369	48 231	- 6 862
Autres immobilisations corporelles	235 191	146 067	89 124	99 161	- 10 037
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	200		200	200	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	8 430		8 430	12 980	- 4 550
TOTAL (I)	535 647	326 212	209 435	227 493	- 18 058
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	455 157		455 157	400 178	54 979
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	233		233	1 885	- 1 652
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	80 819		80 819	29 584	51 235
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	12 943		12 943	14 385	- 1 442
. Autres	5 881		5 881	52 847	- 46 966
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	83 922		83 922	182 663	- 98 741
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance				560	- 560
TOTAL (II)	638 954		638 954	682 102	- 43 148
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif					
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 174 601	326 212	848 389	909 595	- 61 206

copie certifiée conforme
Bureau du Président
 KORUS CONSULTANTS de la SAS

Page 1



Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 50 000)	50 000	50 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	5 000	5 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	146 490	121 988	24 502
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	52 237	44 502	7 735
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	253 727	221 490	32 237
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	230 780	264 737	- 33 957
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	164 848	177 770	- 12 922
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	48 792	72 580	- 23 788
. Organismes sociaux	62 342	88 865	- 26 523
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	78 280	74 363	3 917
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	8 180	9 430	- 1 250
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 440	360	1 080
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	594 661	688 105	- 93 444
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	848 389	909 595	- 61 206



Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	1 360 262	202 141	1 562 404	1 540 820	21 584
Chiffres d'affaires Nets	1 360 262	202 141	1 562 404	1 540 820	21 584
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation				188 347	- 188 347
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			19 678	30 061	- 10 383
Autres produits			37 028	323	36 705
Total des produits d'exploitation (I)			1 619 110	1 759 550	- 140 440
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			623 568	677 429	- 53 861
Impôts, taxes et versements assimilés			8 752	14 285	- 5 533
Salaires et traitements			671 306	684 766	- 13 460
Charges sociales			243 439	246 627	- 3 188
Dotations aux amortissements sur immobilisations			92 628	79 278	13 350
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			10	265	- 255
Total des charges d'exploitation (II)			1 639 703	1 702 649	- 62 946
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-20 593	56 901	- 77 494
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)					
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			3 923	5 063	- 1 140
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			3 923	5 063	- 1 140
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-3 923	-5 063	1 140
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-24 516	51 839	- 76 355

Copie certifiée conforme
 Bruno Arain - président de la SAS

KORUS CONSULTANTS

Page 3



Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	563	9 300	- 8 737	-93,95
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	563	9 300	- 8 737	-93,95
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	212		212	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		12 219	- 12 219	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	212	12 219	- 12 007	-98,26
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	351	-2 919	3 270	112,02
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-76 403	4 417	- 80 820	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 619 672	1 768 850	- 149 178	-8,43
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	1 567 435	1 724 348	- 156 913	-9,10
RESULTAT NET	52 237	44 502	7 735	17,38
Dont Crédit-bail mobilier	4 020	8 040	- 4 020	-50,00
Dont Crédit-bail immobilier				



Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 848 388,72 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 52 237,38 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/04/2020 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

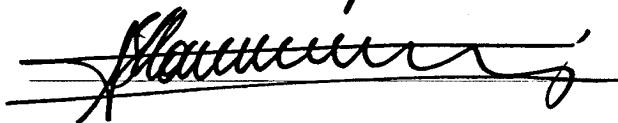
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

*Copie certifiée conforme
Bruno LARIN - président de la SAS*



KORUS CONSULTANTS

Page 5

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 535 647 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	86 829	35 000		121 829
Immobilisations corporelles	361 069	44 119		405 188
Immobilisations financières	13 180		4 550	8 630
TOTAL	461 078	79 119	4 550	535 647

Amortissements et provisions d'actif = 326 212 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	19 908	31 609		51 517
Immobilisations corporelles	213 676	61 706		274 695
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	233 584	93 314		326 212

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	121 829	51 517	70 312	3 ans
Matériel industriel	55 529	43 742	11 787	3 ans
Matériel équipement sécurité	43 022	31 448	11 574	5 ans
Matériel métrologie- mesures	71 446	53 439	18 007	de 3 à 5 ans
Instal./agenc.divers	7 923	4 375	3 548	de 3 à 10 ans
Matériel de transport	131 731	95 742	35 989	de 3 à 5 ans
Mat.bureau & informatique	46 909	37 972	8 937	de 3 à 5 ans
Mobilier	48 628	7 978	40 650	de 3 à 10 ans
TOTAL	527 017	326 212	200 805	

Etat des créances = 563 462 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	8 430		
Actif circulant & charges d'avance	555 032	555 032	
TOTAL	563 462	555 032	

Produits à recevoir par postes du bilan = 17 062 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	11 182
Autres créances	5 881
Disponibilités	
TOTAL	17 062

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 50 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10 000	5	50 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10 000	5	50 000

Etat des dettes = 594 661 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	230 780	79 593	150 830	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	164 848			
Dettes fiscales & sociales	197 594			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 440			
Produits constatés d'avance				
TOTAL	594 661	79 593	150 830	

Charges à payer par postes du bilan = 95 649 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	23 488
Dettes fiscales & sociales	72 161
Autres dettes	
TOTAL	95 649

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 1 562 404 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 537 543	98,41 %
Produits des activités annexes	24 860	1,59 %
TOTAL	1 562 404	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -76 403 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-20 593		-20 593
Résultat financier	-3 923		-3 923
Résultat exceptionnel	351		351
Participation des salariés			
TOTAL	-24 166	-76 403	52 237

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 17 062 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures a etablr(418100)	11 182
TOTAL	11 182

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat- produit a recevoir(448700)	5 881
TOTAL	5 881

Charges à payer = 95 649 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(408100)	23 488
TOTAL	23 488

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges payes(428200)	48 792
Org.soc. conges a payer(438200)	18 541
Etat autres charges a payer(448600)	4 829
TOTAL	72 161

8 2 FRANCE

SAS au capital de 50 000 €

**Siège social : 1401 avenue du Mondial 98
34000 MONTPELLIER**

RCS 501 887 210 MONTPELLIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 8 2 FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 8 2 FRANCE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

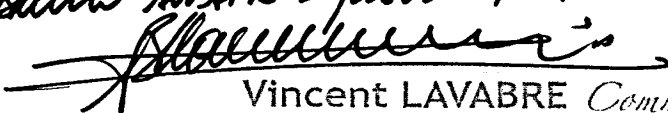
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Le Parc des PINS
77 rue de la tour
34980 SAINT GELY DU FESC
Numéro siret 428 217 277 00048
APE N° 741 C
Tél. 04 67 556 847
Fax 04 67 631 793
vincent.lavabre@touscomptesfaits.fr

*Copie certifiée conforme
du rapport - Président SAS*


Vincent LAVABRE *Commissaire aux comptes*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société^{Erreur ! Signet non défini.} ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

8 2 FRANCE
SAS au capital de 50 000 €
Siège social : 223 Av Clement Ader
34 170 CASTELNAU LE LEZ
RCS 501 887 210

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019

À l'assemblée générale de la société 8 2 FRANCE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

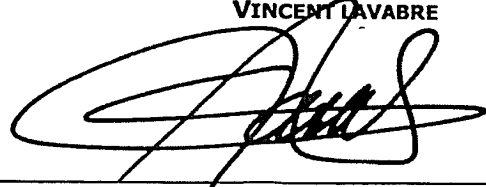
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à St gely du fesc, le 30 MAI 2020
Le Commissaire aux comptes

VINCENT LAVABRE



Le Parc des PINS - 77 rue de la tour - 34980 SAINT GELY DU FESC - Tél. 04 67 556 847 - Fax 04 67 631 793
vincent.lavabre@touscomptesfaits.fr Siret : 428 217 277 00048 - APE N° : 741 C

Vincent LAVABRE

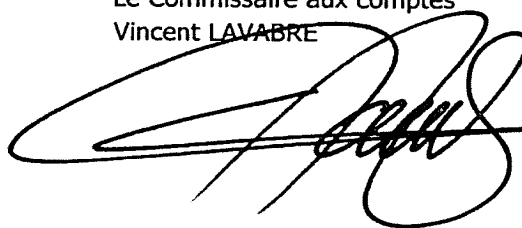
Commissaire aux comptes

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à St gely du fesc, le 30 Mai 2020
Le Commissaire aux comptes
Vincent LAVABRE



8.2 France

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 euros
Siège social : 1401, Avenue du Mondial '98, 34000 Montpellier

Siren 501 887 210 RCS MONTPELLIER

EXTRAIT DES PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

POUR L'ASSEMBLEE GENERALE

du 16 Juin 2020 - 18 h

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

TROISIEME RESOLUTION

Au cours de l'exercice 2019, par décision des associés du 20/05/2019, vingt mille (20 000) euros ont été versés aux associés par prélèvement sur le bénéfice de l'exercice 2018 selon répartition en fonction des parts détenues par eux dans le capital social, soient 2,00 € par titre.

Au cours de l'exercice précédent, clos le 31/12/2018, par décision des associés du 19/06/2018, vingt-cinq mille (25.000) euros ont été versés aux associés selon répartition en fonction des parts détenues par eux dans le capital social, soient 2,50 € par titre, par prélèvement sur le compte "autres réserves" dans la comptabilité de la Société.

Rappel des dividendes distribués par prélèvement direct sur les bénéfices réalisés au titre des 3 exercices précédents :

(article 243 bis du Code général des impôts)

Exercice clos le 31/12/2018 : 20 000,00 €
Soit par titre : 2,00 €

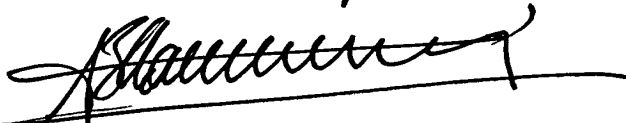
Exercice clos le 31/12/2017 : 25 000,00 €
Soit par titre : 2,50 €

Exercice clos le 31/12/2016 : 32 500,00 €
Soit par titre : 3.25 €

Le résultat de l'exercice 2019 dégage un bénéfice net de cinquante-deux mille deux cent trente-sept euros et trente-huit centimes (52 237,38 €). Le Président propose aux associés de prélever sur ce bénéfice une somme de vingt et un mille cinq cent euros (21.500) affectée au versement de dividendes, et de porter le reliquat de trente mille sept cent trente-sept euros et trente-huit centimes (30 737,38 €) au compte "autres réserves".

Le Président précise à destination des actionnaires personnes physiques, que les sommes versées supporteront le prélèvement forfaitaire unique ("PFU") de 30% applicable depuis le 1er janvier 2018, décomposé en 17,2% de prélèvements sociaux et 12,8% d'impôt. Les dividendes versés aux actionnaires personnes physiques seront donc réduits du montant de ces contributions. Conformément à la loi, les dividendes doivent être payés aux actionnaires dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Président propose aux associés d'adopter cette résolution.

*copie certifiée conforme
Bruno MAIRIN - président de la SAS*




8.2 France

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 euros
Siège social : 1401, Avenue du Mondial '98, 34000 Montpellier
Siren 501 887 210 RCS MONTPELLIER

EXTRAIT DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 16 Juin 2020 - 18 h

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

TROISIEME RESOLUTION

Au cours de l'exercice 2019, par décision des associés du 20/05/2019, vingt mille (20 000) euros ont été versés aux associés par prélèvement sur le bénéfice de l'exercice 2018 selon répartition en fonction des parts détenues par eux dans le capital social, soient 2,00 € par titre.

Au cours de l'exercice précédent, clos le 31/12/2018, par décision des associés du 19/06/2018, vingt-cinq mille (25.000) euros ont été versés aux associés selon répartition en fonction des parts détenues par eux dans le capital social, soient 2,50 € par titre, par prélèvement sur le compte "autres réserves" dans la comptabilité de la Société.

Rappel des dividendes distribués par prélèvement direct sur les bénéfices réalisés au titre des 3 exercices précédents :

(article 243 bis du Code général des impôts)

Exercice clos le 31/12/2018 :	20 000,00 €
Soit par titre :	2,00 €
Exercice clos le 31/12/2017 :	25 000,00 €
Soit par titre :	2,50 €
Exercice clos le 31/12/2016 :	32 500,00 €
Soit par titre :	3.25 €

Le résultat de l'exercice 2019 dégage un bénéfice net de cinquante-deux mille deux cent trente-sept euros et trente-huit centimes (52 237,38 €). Le Président propose aux associés de prélever sur ce bénéfice une somme de vingt et un mille cinq cent euros (21.500) affectée au versement de dividendes, et de porter le reliquat de trente mille sept cent trente-sept euros et trente-huit centimes (30 737,38 €) au compte "autres réserves".

Le Président précise à destination des actionnaires personnes physiques, que les sommes versées supporteront le prélèvement forfaitaire unique ("PFU") de 30% applicable depuis le 1er janvier 2018, décomposé en 17,2% de prélèvements sociaux et 12,8% d'impôt. Les dividendes versés aux actionnaires personnes physiques seront donc réduits du montant de ces contributions. Conformément à la loi, les dividendes doivent être payés aux actionnaires dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*copie conforme à l'originale
Guillaume N - président de la SAS*

